



# CAHIER D'ACTEUR

PROJET TECHNOCENTRE  
À FESSENHEIM

10.10.2024  
07.02.2025

N°054 | FEVRIER 2025



La France insoumise est un mouvement politique ouvert, populaire, humaniste et inclusif. Cette contribution est issue du travail de son groupe thématique sur les questions d'énergie.

#### Contact : La France

Adresse : 25 passage Dubail,  
75010 Paris

Mail : [espace-programme@lafranceinsoumise.org](mailto:espace-programme@lafranceinsoumise.org)

Site Internet :  
[lafranceinsoumise.fr](http://lafranceinsoumise.fr)

## Le point de vue De La France insoumise

### EN BREF.

Les propositions de la France insoumise reposent sur l'application de la « Règle Verte » : ne pas prélever à la nature davantage qu'elle ne peut reconstituer, ne pas produire plus de pollution et de déchets qu'elle ne peut supporter. Pour ce qui concerne le programme énergétique, elle propose la sortie totale des énergies non-renouvelables (fossiles et nucléaire) à l'horizon 2050, grâce à la sobriété et l'efficacité énergétique, ce qui exige d'abandonner immédiatement tout programme de relance du nucléaire.

En février 2022, Emmanuel Macron a annoncé à Belfort une relance du programme nucléaire français. Cette décision, en plus de n'apporter aucune réponse rapide au changement climatique, ni à la crise de l'énergie, néglige les problèmes que connaît la filière dans son ensemble et tout particulièrement concernant la maîtrise des déchets radioactifs. D'ici 25 ans, l'essentiel des installations nucléaires auront dépassé leur durée de vie prévue. Même en envisageant une prolongation jusqu'à 60 ans, 46 des 56 réacteurs auront atteint ou dépassé cet âge en 2050, entraînant avec eux le traitement des déchets associés dont on ne sait déjà que faire aujourd'hui.

Le parcours de tous les éléments contaminés par de la radioactivité doit faire l'objet d'une traçabilité transparente. Conserver ces matières au sein de la filière permet d'assurer une certaine exigence de suivi et un stockage de long terme approprié.



## LE « TECHNOCENTRISME » NUCLÉAIRE

### Le mythe du recyclage

La relance d'un programme nucléaire exerce une pression supplémentaire sur les défis actuels liés à l'exploitation, la sûreté, l'approvisionnement et la gestion des déchets, sans pour autant résoudre ceux déjà existants. En particulier, le volume de déchets généré par le futur démantèlement des installations nucléaires en service dépasse les capacités de stockage actuelles.

Parmi ces déchets, les déchets de très faible activité (TFA) proviennent principalement des bétons, plastiques et ferrailles d'installations arrivées à terme de leur fonctionnement. EDF souhaite compléter la production française d'acier, issue de l'extraction minière, par du métal recyclé et partiellement décontaminé dans son Technocentre.

Selon l'industriel, cette initiative contribuerait à libérer de l'espace au Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires) tout en réduisant l'empreinte carbone de la filière métallurgique. Si cette affirmation est en partie fondée, son impact demeure insignifiant au regard des 15 millions de tonnes de flux annuels moyens d'acier en France. En effet, l'apport des métaux issus du nucléaire resterait marginal, avec une production estimée à 20 000 tonnes par an, et n'aurait donc pratiquement aucun effet écologique sur une filière déjà composée à 50 % d'acier recyclé.<sup>1</sup> De plus, le coût de production de cet acier

serait cent fois supérieur aux standards actuels.

Le traitement des métaux TFA génère également des déchets non valorisables, de faible et moyenne activité (FA-MA), dont la radioactivité sera entre 10 et 100 000 fois plus élevée qu'à l'origine, nécessitant un stockage supplémentaire sur site.

Enfin, au-delà du risque de dissémination de métaux potentiellement contaminés, EDF ne prévoit aucune traçabilité une fois ceux-ci intégrés au marché commun. Rien ne garantit donc que ces matériaux ne se retrouveront pas dans des objets du quotidien, tels que des voitures ou des ustensiles de cuisine, exposant ainsi la population à des risques sanitaires non négligeables. L'étude épidémiologique INWORKS, menée par l'IRSN, a démontré qu'une exposition prolongée, même à faible dose, entraîne un risque accru de cancers.

### Exigence de sûreté nucléaire

Le niveau de radioactivité de certains éléments qui seront traités dans le Technocentre, comme les générateurs de vapeur, ne sera pas mesuré directement mais uniquement estimé par calcul. L'impossibilité d'effectuer une mesure interne empêche ainsi de caractériser précisément la radioactivité du fond de cuve, pourtant la partie la plus irradiée de ces équipements. En conséquence, leur degré exact de radioactivité restera inconnu avant leur admission.

Cet établissement devrait donc être

classé parmi les Installations Nucléaires de Base (INB) et placé sous la supervision de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR). Il ne peut pas relever de la réglementation appliquée aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), qui n'est pas adaptée à un projet de cette envergure. Il est inconcevable d'assimiler un Technocentre à une installation relevant de la même classification qu'un élevage bovin.

### Les alternatives

Selon le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs 2022-2028 (PNGMDR), la fin du démantèlement des installations existantes nécessitera un volume total de stockage de 2 200 000 m<sup>3</sup> pour les déchets de très faible activité (TFA). Ce plan définit onze actions pour la gestion de ces déchets, dont trois concernent la création du Technocentre.

Il est important de rappeler que tous les déchets TFA ne sont pas métalliques : seuls 2 % de ce volume le sont, ce qui signifie que la création du Technocentre ne concernerait qu'une fraction minime de l'ensemble des déchets TFA. De plus, le traitement des différentes recommandations du plan est inégal. Ainsi, la mesure autorisant la valorisation des métaux TFA a été approuvée avec dix mois d'avance, tandis que d'autres mesures ont reçu peu ou pas de réponse.<sup>2</sup>

Le Technocentre ambitionne de

résoudre les problèmes de stockage en permettant une économie de 450 000 m<sup>3</sup> sur les 950 000 m<sup>3</sup> de capacités à venir du Cires. Pourtant, cette initiative reste insuffisante : il manquera toujours 1 250 000 m<sup>3</sup> pour éviter la saturation. De plus, le coût de stockage au Cires est estimé à 500 €/m<sup>3</sup> pour l'ensemble des déchets TFA, alors que celui envisagé pour le Technocentre atteindrait 1 000 €/m<sup>3</sup>, et ce uniquement pour les déchets métalliques.

Ensuite, la possibilité de traiter les déchets TFA français dans les usines Cyclife au Royaume-Uni ou en Suède est écartée pour des raisons éthiques, juridiques et logistiques. Pourtant, paradoxalement, dans son projet de Technocentre, EDF envisage d'accueillir des déchets étrangers sur le territoire français. Une contradiction et une hypocrisie flagrante qui interrogent la cohérence du projet.

Des solutions d'optimisation du stockage mériteraient d'être étudiées en priorité. Par exemple, EDF avance l'argument d'une prétendue rareté foncière pour le stockage des déchets, sans jamais en apporter la démonstration. Pourtant, conserver les déchets existants et futurs directement sur site apparaît comme une alternative pertinente, à la fois économiquement et écologiquement. Les terrains des anciennes centrales, toujours propriété d'EDF après leur démantèlement, conservent une radioactivité résiduelle et pourraient être utilisés à cet effet. Cette approche est déjà adoptée dans

plusieurs pays.

Ainsi, plutôt que de se précipiter vers des solutions coûteuses et risquées comme le projet de Technocentre, il serait plus judicieux d'investir dans la recherche pour favoriser les évolutions technologiques nécessaires à une gestion plus sûre et plus efficace des déchets nucléaires.

## CONCLUSION

La méthode la plus simple et la moins coûteuse pour éviter les problèmes liés aux déchets est de ne pas en produire. Ainsi, la création de nouvelles installations nucléaires doit impérativement être abandonnée afin de limiter la gestion des déchets radioactifs, une opération extrêmement coûteuse, dangereuse et nuisible pour l'environnement.

Il n'existe pas d'urgence immédiate concernant le traitement des déchets TFA issus du parc nucléaire actuel, puisque la saturation du Cires n'est pas prévue avant 2040-2045. Pourtant, EDF précipite son choix en faveur de la construction du Technocentre à Fessenheim, alors même que les alternatives évoquées dans le PNGMDR n'ont pas fait l'objet d'études suffisantes. Bien que fragilisée par la récente fusion entre l'entité régulatrice et l'entité d'expertise, l'ASNR demeure la seule autorité compétente pour garantir ce niveau d'exigence.

En l'état, le projet de Technocentre à Fessenheim ne présente pas d'avantages suffisants pour en justifier la poursuite. Les recherches doivent se poursuivre afin d'aboutir à une solution viable pour tous les types de déchets nucléaires.

---

<sup>1</sup> ADEME, Plan de transition sectoriel de l'acier en France, 2024

<sup>2</sup> Décret n° 2022-174 du 14 février 2022

